

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/146

**Objet : Soutien aux investissements des grandes entreprises actives sur le territoire :
subvention à DANONE pour son projet d'investissement sur la commune de Bailleul**

Séance du mardi treize décembre deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente

Titulaires présents (60) : Francis AMPEN – Antony GAUTIER – Brigitte GALLI – Christophe LEGROIS – Serge LACONTE – Régis DONDEYNE – Régis DUQUENOY – Luc VAN INGHELANDT – Bernadette POPELIER – Jean-Luc SCHRICKE – Dominique JOLY – Sandrine KEIGNAERT – Philippe MASQUELIER – Antoine VERMEULEN – Valentin BELLEVAL – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL – Jean-Pierre BAILLEUL – Florence BRISBART – Bernard DENTENER – Audrey SCHERRIER – Céline SAUZEAU – Philippe GRIMBER – Michel DUHOO – Sophie ANDRE – Didier TIBERGHIE – Catherine DEPELCHIN – Pascal DECOOPMAN – Samuel BEVER – Dominique WALBROU – Jean-Michel PLAETEVOET – Elizabeth BOULET – Jérôme DARQUES – Nathalie DEBOUDT – Serge OLIVIER – Roger LEMAIRE – Pascal CODRON – Rebecca ELSENS – Fabrice DELANNOY – Thierry DEHONDT – Joël VERMEULEN – Stéphane DIEUSAERT – Christophe DEBREU – Frédéric JUDE – Luc EVERAERE – Bertrand CREPIN – César STORET – Marie-Madeleine CAMPAGNE – Eddie DEFEVERE – Carole DELAIRE – Céline INGELAERE – Jean-Luc BARET – Joël DEVOS – Dorothée DEBRUYNE – Mark MAZIERES – Virginie DELESTRE – Eric SMAL – Laurence BARROIS – Anne VANPEENE – Emidia KOCH – Christian BELLYNCK

Suppléants présents (2) : Danielle MAMETZ par Laurent DENIS – Stéphanie FENET par Michel BODDAERT

Procurations (18) : Arnaud DEVILLEZ à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Luc EVERAERE – Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES – Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI – Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY – de Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Marc DEHEELE à Joël VERMEULEN – Caroline LANDTSHEERE à Emidia KOCH – Gaël DUHAMEL à Valentin BELLEVAL – Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER – Jean-Luc CAPPART à Samuel BEVER – Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER – Marie SANDRA à Roger LEMAIRE – Franck MEURILLON à Rebecca ELSENS – Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE – Jean-Pierre BATAILLE à Céline INGELAERE – Elisabeth GRESSIER à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 80

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BAILLEUL

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales.



**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE**

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022/146

**Objet : Soutien aux investissements des grandes entreprises actives sur le territoire :
subvention à DANONE pour son projet d'investissement sur la commune de Bailleul**

La coopérative laitière « Les fermiers réunis de Flandres », créée en 1911 à Steenvoorde, ouvre un deuxième centre de production à Bailleul en 1922, qui opérera en 1966 sous la marque STENVAL.
En 1967, STENVAL devient une filiale du groupe GERVAIS DANONE.

L'usine de Bailleul produit alors essentiellement des yaourts fermes et à partir de 1998 de la Danette.

Cette production est répartie sur 7 lignes de conditionnement qui sortent entre 30 000 à 40 000 pots par heure. En 2021, ce sont 140 000 tonnes de yaourts dont 10 000 tonnes de bio qui ont été produits sur le site.

L'usine emploie 224 salariés permanents, 30 intérimaires et se trouve au cœur d'un écosystème regroupant près de 700 emplois indirects.

En partenariat avec 476 exploitations laitières dans un rayon de 60 kms autour du site, DANONE assure la collecte de 220 millions de litres de lait par an.

En 2022, 90% des volumes produits sur le site de Bailleul sont des yaourts fermes et les 10% restants sont de la crème dessert.

Pour rester un site de production compétitif au sein du groupe DANONE, l'usine de Bailleul souhaite diversifier ses volumes de production en intégrant une 3^e gamme de produits : le yaourt brassé.

Le projet consiste donc à investir dans une nouvelle ligne de production de yaourts brassés aux fruits et de modifier une ligne de packaging inutilisée pour permettre la production de la gamme Velouté Fruix. Dans un second temps le site intégrera une seconde ligne de conditionnement dédiée.

Le projet global est estimé à 14 millions d'euros et s'accompagnera de la création de 7 CDI à 3 ans.
Afin de finaliser le financement de ce projet, les dirigeants ont sollicité une aide conjointement auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et de la CCFI.

En séance plénière du 22 Novembre 2022, le Conseil Régional a délibéré favorablement à cette demande en accordant à DANONE Bailleul une subvention de 400 000 euros.

Il est proposé au conseil communautaire d'accompagner l'entreprise DANONE Bailleul par l'octroi d'une subvention d'un montant de 200 000 euros, en soutien à son projet d'investissement sur le territoire de la CCFI.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) adopté par délibération n°20170444 du Conseil Régional en date du 30 mars 2017 et approuvé par le Préfet de la région Hauts-de-France le 29 juin 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2018/101 du 24 septembre 2018, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France,

Vu la convention de partenariat n°18006201 relative à la participation de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 29 novembre 2018,

Vu la délibération du Conseil Régional n° 2022.01839 du 22 novembre 2022, allouant une subvention d'un montant de 400 000 euros à la société DANONE en soutien à son projet d'investissement sur le site de Bailleul

Considérant le régime notifié n° SA 102077 COVID-19, régime d'aides destinées à soutenir l'investissement en vue d'une reprise durable,

Considérant la demande de subvention de DANONE adressée à la CCFI en date du 18 février 2022,

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par DANONE au Conseil Régional,

Il vous est proposé :

- d'allouer une subvention de 200 000 euros à DANONE au titre de son projet d'investissement sur la commune de Bailleul,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre la CCFI et DANONE ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

Vote :

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 13 décembre 2022,
Pour extrait certifié conforme,

